Listen to this article

UNE QUESTİON İNTÉRESSANTE

Question : La mort de Christ a-t-elle donné à chacun un droit à une résurrection ?

Réponse : Non ! La mort de Christ n'a rien donné à personne, sauf à Christ Lui-même. La fidélité de notre Seigneur jusqu'à la mort Lui a donné droit à une meilleure résurrection, selon la promesse du Père. Ayant reçu cette meilleure résurrection, Il n'a plus besoin de la vie terrestre et des droits terrestres qu'Il a « déposés » en obéissant au programme du Père. Cependant, puisqu'Il n'a pas renoncé à ces droits terrestres et ne les a pas cédés, ils sont toujours à Lui.

N'en ayant pas besoin Lui-même maintenant, parce qu'Il a ce qu'il y a de meilleur, le spirituel, comme récompense propre, le Seigneur a ces droits terrestres entre les mains du Père à son crédit dans les livres de la Justice. Il détient ce crédit dans les livres de la Justice et a l'intention, selon l'arrangement du Père, de l'utiliser en temps voulu pour le rachat du monde. À la fin de cet âge de l'Évangile, Il présentera le mérite de son sacrifice *« pour tout le peuple »*. Nous sommes assurés que ce mérite sera accepté par la Justice et que toute l'humanité sera relevée, se tournera vers le Rédempteur qui prendra alors sa grande puissance et régnera pendant mille ans, en tant que Médiateur entre Dieu et l'homme. Cette médiation atteindra l'humanité par l'intermédiaire d'Israël, avec qui la Nouvelle Alliance sera inaugurée.

En attendant le moment où Il accordera ses droits terrestres en tant que bénédiction du rétablissement à l'humanité, le Rédempteur, en exécutant le programme du Père, fait usage de son mérite dans l'intérêt de ceux que le Père attire et appelle pour faire partie de l'Église des premiers-nés. Pour chaque appelé qui obéit, qui se détourne du péché et qui présente son corps en sacrifice vivant au Père, le Rédempteur, en tant que son Avocat, impute une partie suffisante de son mérite pour rendre le sacrifice acceptable. Puis, lorsque le sacrifice est achevé et

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

accepté, le mérite imputé de Christ est ainsi libéré et restitué, de sorte qu'à la fin de l'âge, après que l'Église ait profité de l'imputation du mérite de Christ, le montant initial sera entier entre les mains de la Justice – suffisant pour les péchés du monde entier – suffisant pour accorder les bénédictions du rétablissement à Adam et à toute sa postérité durant le règne Millénaire de Christ.

WT1913 p5299

Copyright © Association des Etudiants de la Bible